

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 avril à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Sophie MARKOVIC, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Sophie PHILIPPE, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Vincent MOUGIN **membre suppléant**.

**Étaient excusés** : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Florence PFHURTER, Christian RAYOT et Virginie REY.

**Avaient donné pouvoir** : Daniel BOUR à Jean-Jacques DUPREZ, Anissa BRIKH à Jean LOCATELLI, Sandrine JANIAUD LARCHER à Lionel ROY, Fatima KHELIFI à Robert NATALE, André KLEIBER à Vincent MOUGIN, Emmanuelle PALMA GERARD à Sophie MARKOVIC, Nicolas PETERLINI à Jean-Michel TALON et Virginie REY à Gilles COURGEY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 03 avril 2024	Le 3 avril 2024	En exercice	50
		Présents	31
		Votants	38

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Roland DAMOTTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

**2024-03-14A - Budget Annexe Maison du terroir à Vellescot - Compte administratif 2023**

*Rapporteur : Daniel FRERY*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21, et L.2343-1 et 2 ;*

*Vu la délibération 2023-05-14 du 28 septembre 2023 adoptant le Budget primitif 2023*

Le premier budget annexe de la maison du terroir à Vellescot a été voté lors du Conseil Communautaire du 28 septembre 2023. Nous n'avons donc pas de reports des années précédentes.

Les sommes sont présentées en valeurs H.T.

**En fonctionnement :**

- 1 983,68 € de dépenses
  - 1 983,68 € de recettes
- Soit un résultat fin 2023 de 0 €

**En investissement :**

- 17 049,10 € de dépenses
  - 0 € en recettes
- Soit un résultat fin 2023 de - 17 049,10 € en investissement.

Le solde des restes à réaliser est de 14 160,66 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et du compte de gestion du receveur pour l'exercice 2023,

**Le Conseil communautaire, en l'absence de Christian RAYOT, et après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'adopter le Compte administratif du Budget annexe Maison du Terroir à Vellescot pour l'exercice 2023.**

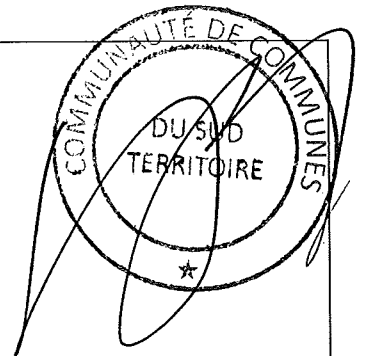
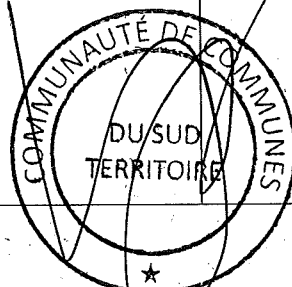
*Annexe : Vue d'ensemble CA*

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,  
Le Président  
Christian RAYOT

Et publication ou notification le : MERCREDI 24 AVR. 2024

Le Président,  
Le Président  
Christian RAYOT



## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### VUE D'ENSEMBLE

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 983,68	G	1 983,68
	Section d'investissement	B	17 049,10	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	0,00
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	0,00
		=		=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		= A+B+C+D	<b>19 032,78</b>	= G+H+I+J	<b>1 983,68</b>
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	10 839,34	L	25 000,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F	<b>10 839,34</b>	= K+L	<b>25 000,00</b>
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 983,68	= G+I+K	1 983,68
	Section d'investissement	= B+D+F	27 888,44	= H+J+L	25 000,00
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F	<b>29 872,12</b>	= G+H+I+J+K+L	<b>26 983,68</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		F	25 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	25 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées mandatées	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	10 839,34	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

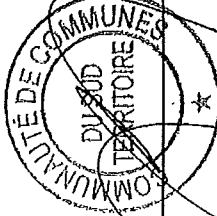
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Date SF	Compte	Opération pour vote	Fonction	Reste à réaliser
Engagement : 3 - DEVIS EQUIPEMENT ELECTRIQUE MAISON TERROIR	2132		90	482.34 €
				482.34 €
Engagement : 5 - BC230 SYSTEME D ENCAISSEMENT	2184		90	10357.00 €
				10357.00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 10839.34 €

L'ordonnateur :



Le Président  
Christian RAYOT

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_14A-BF



Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 24/04/2024

Publié le

ID : 090-249000241-20240411-2024\_03\_14A-BF



Communauté de Communes du Sud  
Loire

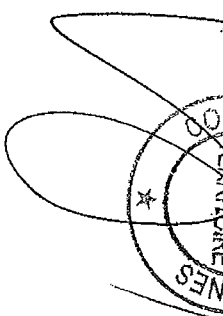
# Etat des recettes certaines restant à émettre

## BACCST MAISON FERROIR - 2023

01/02/2024 - 10:30:38

DA	Compte	Fonction	Tiers :	Reste à réaliser
1 - Subvention programme de soutien aux commerces ruraux	1311	90	EPNCA agence nationale de cohésion	25000,00 €
				25000,00 €

Le présent état est arrêté à la somme de : 25000,00 €  
L'ordonnateur :

  
 COMMUNALITÉ DE LA PRÉSIDENT  
 DU SUD  
 LOIRE  
 Christian RAYOT